



D.2019.02.06.7.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.5 – Doublement de la Capacité Ligne A – Approbation de l'avenant 1 à la Convention d'occupation temporaire sur la parcelle 842 AC277 à Toulouse**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Exposé de Monsieur le Président :

L'organisation du chantier d'extension de la station Fontaine Lestang nécessite de positionner les installations de chantier sur partie de la parcelle 842 AC 277 située 18 rue de la Moselle.

Par délibération D2017.02.01.3.17 du 1^{er} février 2017, Tisséo Collectivités a approuvé la convention d'occupation temporaire avec le propriétaire de la parcelle qui donnait, au terme de la convention, son accord pour l'occupation d'une emprise de 290m² en contrepartie d'une indemnité de 13 900 € et d'une indemnité de 7800 € au titre du trouble subi dans les conditions d'existence sur cette période d'occupation de vingt-quatre mois.

En outre, compte tenu que la libération de l'emprise induit l'abattage de tous les végétaux situés dans l'emprise, est allouée au propriétaire une indemnité de 16 800 €.

De nouveaux échanges sont intervenus entre les propriétaires et Tisséo Ingénierie dans le cadre des travaux de restitution de fonctionnalité.

Les travaux de restitution de fonctionnalité prévus à l'article 3.2 de la convention ont donc été modifiés comme suit dans le cadre du présent avenant :

- Conservation ou création d'un muret de soubassement de 1m de hauteur enduit coloris Beige rosé (O50) côté intérieur et extérieur, surmonté d'un chaperon en terre cuite rectangulaire de 28 cm de largeur, puis d'une structure grillagée noire de 1,20 m de haut,
- Pose d'un portail et portillon, fournis par le propriétaire, avec abaissement du seuil du portillon existant, pour aligner les hauts,
- Conservation ou création de piliers carrés enduits coloris Beige rosé (O50), surmonté de chapeaux de pilier en terre cuite,
- Conservation du mur de briques situé à gauche du portillon existant, enduit coloris Beige rosé (O50) côté extérieur, et création de murs maçonnés en symétrique ainsi qu'en extrémité gauche de la clôture, enduits coloris Beige rosé (O50) côtés intérieurs et extérieurs.

Cet avenant est sans incidence financière.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°1 de la convention d'occupation temporaire d'une partie de la parcelle 842 AC277 à Toulouse.

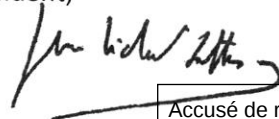
ARTICLE 2 : AUTORISE le président à signer les actes correspondants.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190213-20190206-7-5D-
DE
Date de télétransmission : 13/02/2019
Date de réception préfecture : 13/02/2019

Avenant 1

Convention d'occupation temporaire

2016-95-AMLA

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Madame Sophie GEREMIA demeurant 6 boulevard de la Marne à Toulouse
- Monsieur Giulio GEREMIA demeurant 18 rue de la Moselle à Toulouse

ci –après désignés par les termes « le PROPRIETAIRE »

ET

- Tisséo Ingénierie (SMAT), société anonyme publique locale au capital de 3.075.300 euros, dont le siège social est situé 21 boulevard de la Marquette à Toulouse, identifiée sous le numéro SIREN 408 370 740, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse, Tisséo Ingénierie (SMAT) agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte des transports en commun de l'Agglomération Toulousaine – Tisséo Collectivités, maître d'ouvrage de l'Opération, situé 7 esplanade Compans Caffarelli, 31000 TOULOUSE

ci –après désigné par les termes « le BENEFICIAIRE» ou « Tisséo Ingénierie»

EXPOSE

Tisséo Collectivités a consenti une convention de maîtrise d'ouvrage au profit de Tisséo Ingénierie (SMAT) pour la réalisation du projet « doublement de la capacité de la ligne A du métro ».

Dans le cadre de ce projet, Tisséo Ingénierie (SMAT) Maître d'ouvrage mandaté par Tisséo Collectivités a été contraint de libérer des emprises afin de dégager les abords du chantier d'extension de la station de métro Fontaine Lestang à Toulouse et permettre l'installation de celui-ci.

Cette démarche se traduit par l'occupation temporaire de partie de la parcelle 842 AC 277 située 18 rue de la Moselle à Toulouse, la disparition de fonctionnalités et la remise en état du site.

Une convention d'occupation temporaire 2016-95-AMLA a donc été signée entre le propriétaire le 9 janvier 2017 et le bénéficiaire le 14 mars 2017 ayant pour objet d'envisager ces trois points et d'en définir les modalités.

Il a été souhaité par les parties certaines adaptations dans les restitutions de fonctionnalités à engager chez le propriétaire.

Ceci exposé, les soussignés déclarent établir le présent avenant 1 à la convention d'occupation temporaire précitée :

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les travaux de restitutions de fonctionnalités qui seront réalisés chez le propriétaire à l'issue de l'occupation temporaire tels que décrits à l'article 3.2 de la convention initiale.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

ARTICLE 2 –restitution des fonctionnalités

« Article 3-2 restitution des fonctionnalités » de la convention est modifié comme suit :

La restitution des fonctionnalités interviendra à l'issue de la phase 2 (« 2eme intervention ») visée à l'article 4 ci-dessous et dont le descriptif détail est joint en annexe.

- Conservation ou création d'un muret de soubassement de 1m de hauteur enduit coloris Beige rosé (O50) côté intérieur et extérieur, surmonté d'un chaperon en terre cuite rectangulaire de 28 cm de largeur, puis d'une structure grillagée noire de 1,20 m de haut,
- Pose d'un portail et portillon, fournis par le propriétaire, avec abaissement du seuil du portillon existant, pour aligner les hauts,
- Conservation ou création de piliers carrés enduits coloris Beige rosé (O50), surmonté de chapeaux de pilier en terre cuite,
- Conservation du mur de briques situé à gauche du portillon existant, enduit coloris Beige rosé (O50) côté extérieur, et création de murs maçonnés en symétrique ainsi qu'en extrémité gauche de la clôture, enduits coloris Beige rosé (O50) côtés intérieurs et extérieurs.

En contrepartie, les propriétaires renoncent à demander la prise en charge du déplacement des big bag initialement acceptée par Tisséo Ingénierie ou toutes autres demandes complémentaires.

ARTICLE 3 – recours

Toutes difficultés qui pourraient s'élever quant à l'exécution des présentes et de leur interprétation seront soumises à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

FAIT en trois exemplaires.

Pour LE PROPRIETAIRE

Sophie GEREMIA
A
Le

Giulio GEREMIA
A
Le

Pour Tisséo Ingénierie

Son Directeur,
Philippe BUCHBERGER

A Toulouse, le

Travaux de restitution

GEREMIA Giulio et Sophie

18 rue de la Moselle

842 AC 277

Description des travaux à réaliser :

Le mur existant mitoyen à la propriété VERGNES, sur la longueur tagguée durant le chantier, sera rénové par l'application d'un enduit teinté dans la masse coloris Beige rosé (O50) finition talochée.

Le mur côté station sera reconstruit en parpaings enduits dans la masse coloris Beige rosé (O50), finition talochée, surmonté d'un chaperon. La hauteur totale de ce mur sera identique à la hauteur d'origine.

Le mur côté rue de la Moselle sera modifié comme suit (voir plan joint) :

- Conservation ou création d'un muret de soubassement de 1m de hauteur enduit coloris Beige rosé (O50) côté intérieur et extérieur, surmonté d'un chaperon en terre cuite rectangulaire de 28 cm de largeur, puis d'une structure grillagée noire de 1,20 m de haut,
- Pose d'un portail et portillon, fournis par le propriétaire, avec abaissement du seuil du portillon existant, pour aligner les hauts,
- Conservation ou création de piliers carrés enduits coloris Beige rosé (O50), surmonté de chapeaux de pilier en terre cuite,
- Conservation du mur de briques situé à gauche du portillon existant, enduit coloris Beige rosé (O50) côté extérieur, et création de murs maçonnés en symétrique ainsi qu'en extrémité gauche de la clôture, enduits coloris Beige rosé (O50) côtés intérieurs et extérieurs.

Il conviendra également de couper au pied (sans arrachage de la souche) les 2 troènes situés contre le mur de clôture, qui gêne pour la réalisation des travaux

L'arche sera reconstruite à l'identique, avec les pierres et le seuil d'origine, et positionnée dans l'axe de la baie vitrée existante, à environ 1,30 m de la palissade de chantier mise en place durant les travaux (éléments à rapprocher de la zone de réalisation par la propriétaire). Cette arche sera complétée de part et d'autre d'une balustrade réalisées avec poteaux en grès d'origine (sur 5,9 m sur l'avant de la maison, et aligné avec la façade à l'arrière).

La terre végétale d'origine (environ 80m³) sera remise sur le terrain et décompactée.

Les travaux débiteront courant janvier depuis l'emprise de chantier, et courant février pour la clôture côté rue de la Moselle (date conditionnée par le délai d'instruction de la déclaration de travaux).

FICHIERS DE RÉFÉRENCE
X_TISSEO-RDV-LA-v2010 X_000_Parcellaire X_installations de chantier_C X_topo_B X_topo elargie X_lib emprises_B X_24-02-2016_AmLA_PROJET_POI_FLE_MER



Tisséo-Ingénierie, 21 bd de la Marquette-BP 10416 – 31004 TOULOUSE CEDEX 6 – Tél. : 05.61.14.48.50

DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

Stations courtes souterraines

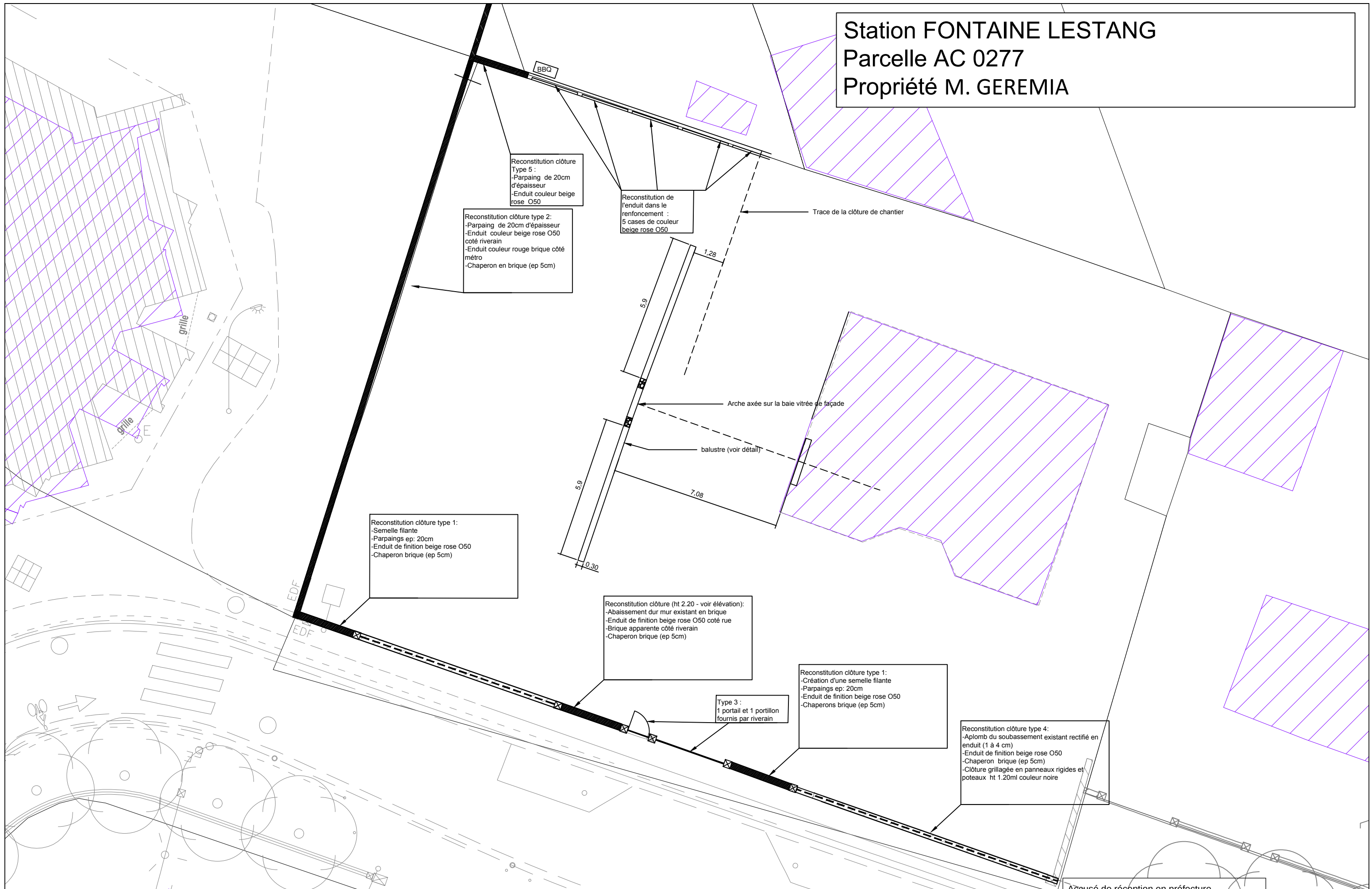
Phase EXE

FONTAINE LESTANG - Reconstitution des emprises
Parcelle AC0277 - M.GEREMIA

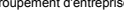
GRILLE DE RÉVISION			
INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLÉ
A	L.DORE	11/01/2019	Édition première
B	L.DORE	22/01/2019	MàJ suite à visite du 15/01/2019

ÉMETTEUR :		REDIGÉ PAR	VERIFIÉ PAR	
 EIFFAGE		L.DORE	C.BRAOUE	
		APPROUVÉ PAR	DATE	
		D.DZIK	22/01/2019	
		ÉCHELLE	FORMAT	PHASE
		-	A 3	EXE
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'ŒUVRE		INDICE
SCS-G-EIF-DE-ST070-00586-A		ARC ou BETEM ou PPA		B

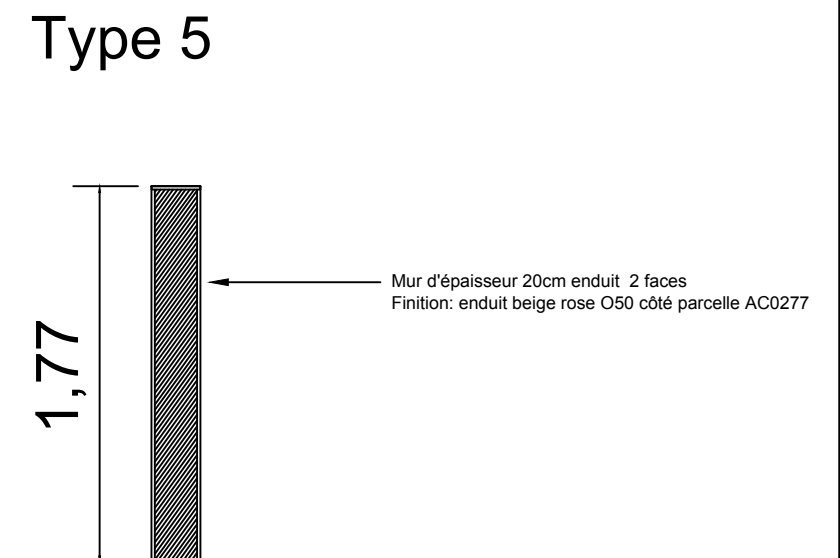
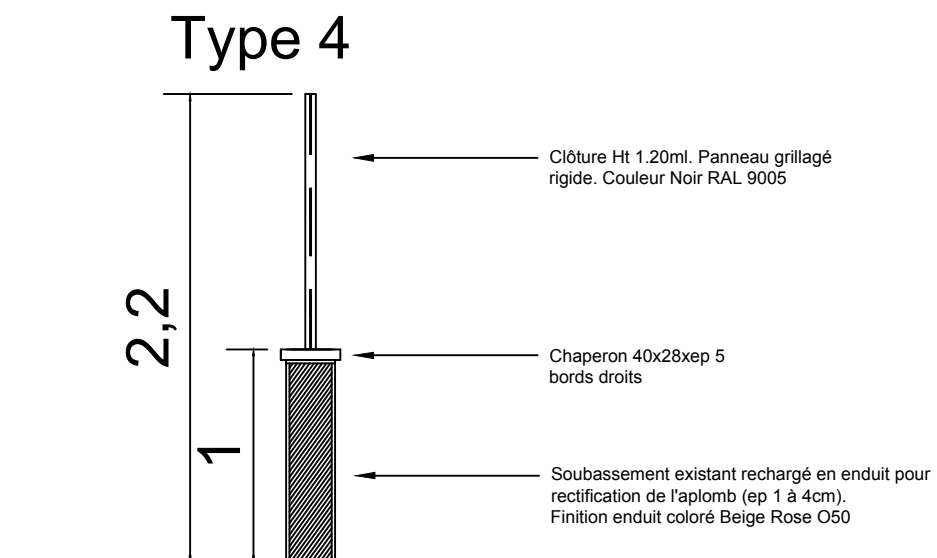
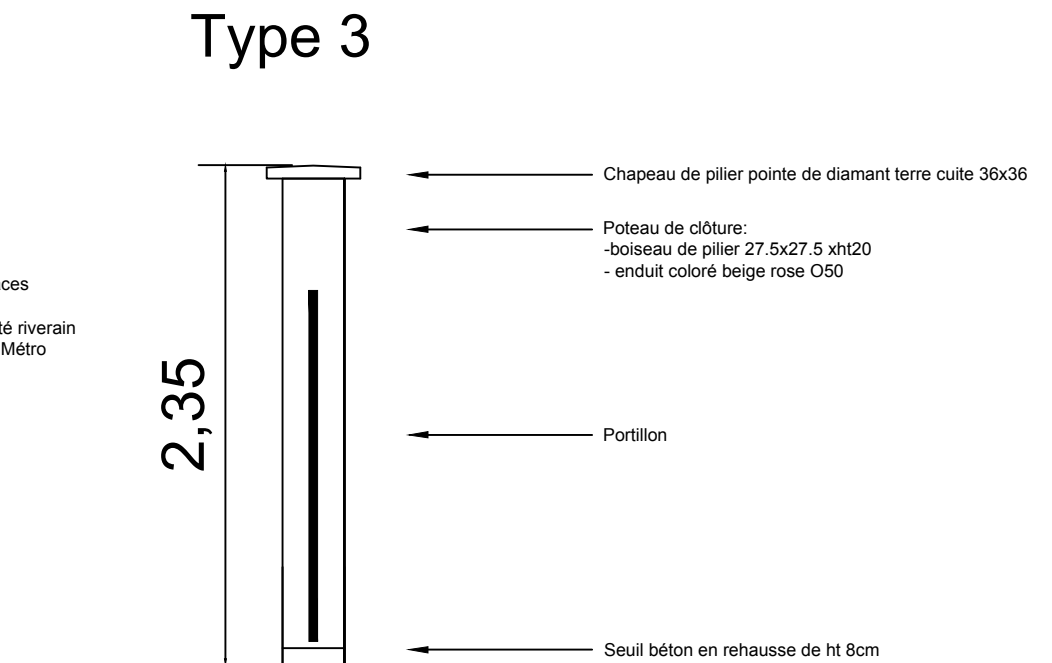
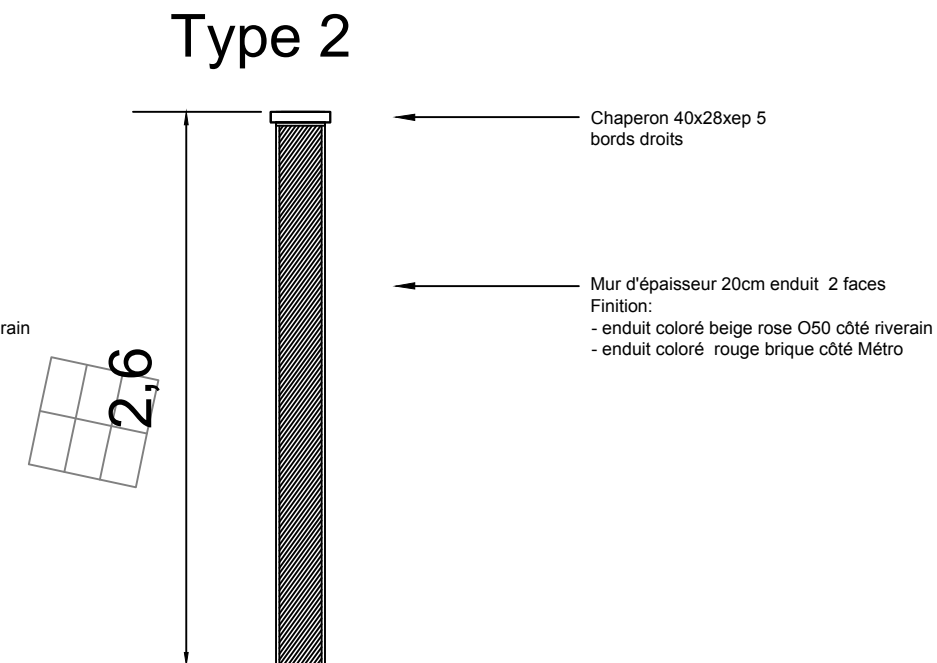
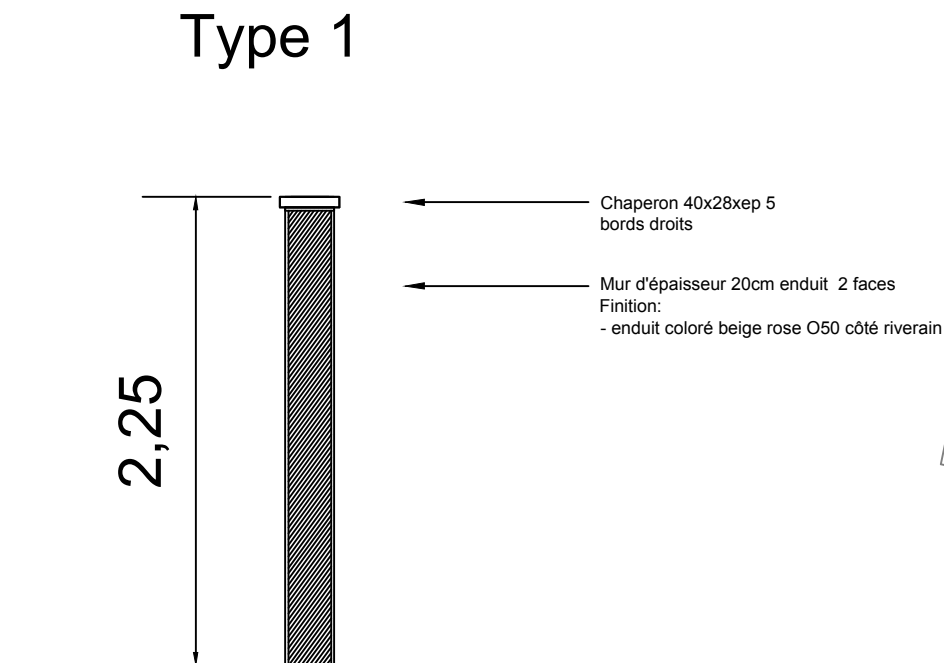
Station FONTAINE LESTANG
Parcelle AC 0277
Propriété M. GEREMIA



Accusé de réception en préfecture
031-253 00986 - 20190313-20190306-7-5D
DE
Stations courses souterrain
Date de télétransmission : 13/07/2019
Date de réception préfecture : 13/02/2019

MAITRISE D'OUVRAGE		MAITRISE D'OEUVRE		Groupement d'entreprise		Révision		Date		Modifications		Rédacteur		Vérificateur		Approuvateur		LIGNE A		Dossier Station 1 pour les 3 semaines																																											
 		  		  		A		11/01/2019		Création de document		L.DORE		C.BRAOUE		D.DZIK				Reconstitution de l'emprise sur le terrain																																											
																				Date de réception préfecture : 13/02/2019																																											
																				SOUS - PROJET		FAM		EMETTEUR		TYPE		LOCALISATION				N° PLAN				IND		FOLIO		Echelle: voir plan																							
																				S		C		S		G		E		I		F		D		E		S		T		0		7		0		0		0		x		x		x		B		01/3		DATE: 22/01/2019	

Station FONTAINE LESTANG
Parcelle AC 0277
Propriété M. GEREMIA

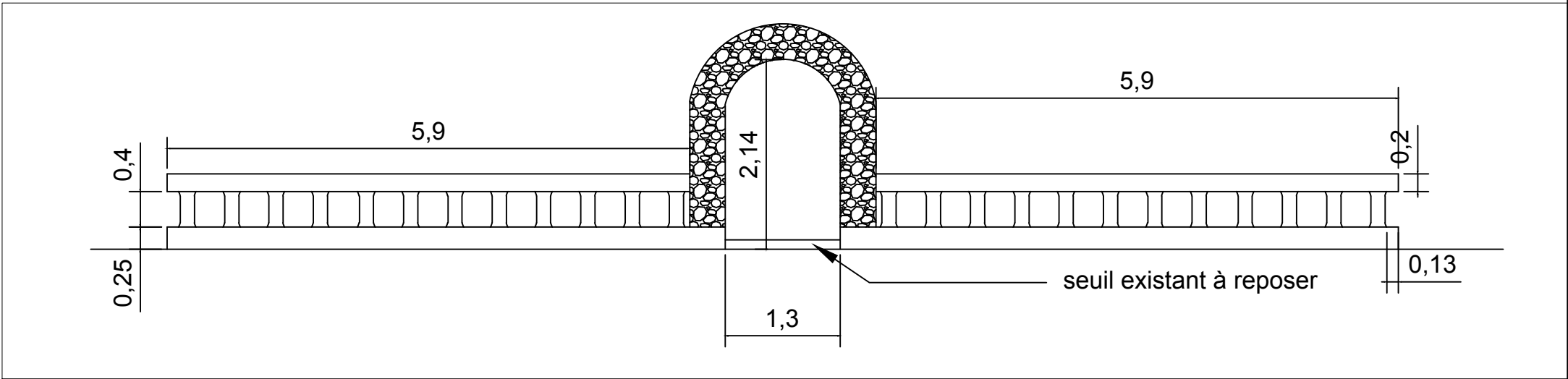


Station FONTAINE LESTANG
Parcelle AC 0277
Propriété M. GEREMIA

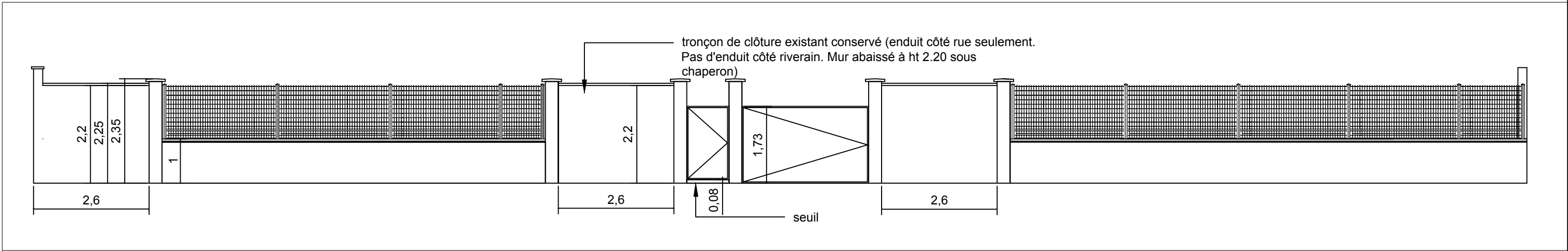
Visuel clôture (indicatif)



Elévation
sur arche



Elévation
sur rue



MAITRISE D'OUVRAGE




MAITRISE D'OEUVRE

 **ARCADIS** | Design & Consultancy
for natural and
built assets

 **BETEH**

 **PPA**

Groupement d'entreprise

 **EIFFAGE**

Révision	Date	Modifications	Rédacteur	Vérificateur	Approuvateur
A	11/01/2019	Création de document	L.DORE	C.BRAOUE	D.DZIK

LIGNE A

DoCA Stations courtes souterraines

Reconstitution emprise M. VERGNES

S O U S - P R O J E T			F A M	E M E T T E U R			T Y P E		L O C A L I S A T I O N			N ° P L A N			I N D	F O L I O :	Echelle: voir plan				
S	C	S	G	E	I	F	D	E	S	T	0	7	0	0	0	x	x	x	B	03/3	DATE: 22/01/2019